Concours de nouvelles

« La faculté de droit et des sciences politiques de Nantes en 2067 »

Article 1

A l'occasion de la commémoration des 50 ans de la Faculté de droit et des Sciences Politiques de Nantes, l'association Elsa Nantes, antenne locale de l'association européenne des étudiants en Droit, organise un concours de nouvelles sur le thème :

« La faculté de droit et des sciences politiques de Nantes en 2067 ».

Article 2

Ce concours est ouvert aux étudiants actuels et anciens ainsi qu'aux personnels, actuels et anciens, de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Le concours est ouvert **du 13 juillet 2017 au 22 septembre 2017.**

Article 3

La forme choisie pour le concours est celle d'un texte de 20.000 signes maximum (espaces compris) respectant le thème imposé. Le texte, en français, doit être accompagné d'un titre.

Pour faciliter le travail du jury, une présentation dactylographiée de la nouvelle (en times new roman 12 et intervalle 1,5) est demandée aux participants.

Article 4

Le texte devra être adressé et parvenir au secrétariat du décanat de la Faculté de droit et des sciences politiques au plus tard le vendredi **22 septembre 2017** (17h00).

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

La participation peut être faite :

- Soit **par courrier** à

Faculté de Droit et des Sciences politiques
Secrétariat du décanat
Concours de nouvelles
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes Cedex 3

- Soit **déposé** auprès de :

  Madame Mireille de Resseguier
  Secrétariat du décanat (bureau 128)

L'envoi ou le dépôt devra comporter :

- Un exemplaire papier anonyme de la nouvelle,
- Un CD ou une clé USB comprenant le fichier texte.
- Une feuille séparée comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude pour les étudiants, le titre de la nouvelle et son nombre de signes,
- Une copie de la carte d'étudiant//professionnelle ou de la carte d'identité

- soit **adressé par mail** à :

  secretariat-doyen.droit@univ-nantes.fr

  en indiquant comme objet : « participation au concours de nouvelles »

  L'envoi devra comporter :

  - Le fichier texte anonyme de la nouvelle (format Word, Open Office ou pdf),
  - Un fichier (format Word ou Open Office) comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude, le titre de la nouvelle et son nombre de signes,
  - Une copie de la carte étudiant//professionnelle ou de la carte d'identité (format pdf ou jpg).

Article 5

Il n'est possible de concourir qu'avec un seul texte par auteur. Chaque participant déclare être l'auteur du texte proposé. Ce texte doit être inédit. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation.

Article 6

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son texte, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'oeuvre (droit moral), en édition et/ou sur le web, par l'association Elsa Nantes et par la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

Article 7

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les textes qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'un texte jugé irrecevable.

Article 8

Le concours est doté de 3 prix :

1er prix : une tablette PC d'une valeur de 800 €

Les 2 lots suivants seront dévoilés au fil de l'eau sous forme de « teasing ».

Article 9

Les textes primés seront regroupés dans une brochure, diffusée gratuitement, à l'occasion des manifestations du 13 octobre pour l'anniversaire de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

Les textes primés seront également mis en ligne sur le site de ladite faculté.

Article 10

La proclamation des résultats et la remise des prix se fera le 13 octobre 2017 à 11h45 à la faculté. Une invitation à la remise des prix sera envoyée à tous les participants.

Les lauréats s'engagent à faire leur possible pour participer à la remise des prix.

Article 11

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

- - - - -